

20220628_DL_03

**OBJET : Affectation du
résultat 2021**

Date de convocation :
30 mai 2022

Date de séance :
28 juin 2022

Date d'affichage :
11 juillet 2022

Membres en exercice : 46

Membres présents : 13

Membres votants : 25

*Séance en présentiel et
visioconférence*

*Règles de fonctionnement
selon la loi n°2021-1465 du 10
novembre 2021 portant
diverses dispositions de
vigilance sanitaire*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juin à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. PARSIS Laurent, conformément à l'arrêté du 24 juin 2022 portant délégation pour présider le comité syndical de Somme numérique.

Etaients présents :

M. BEAUMONT Joël, M. BEAUFILS Christian, M. DE MONCLIN Arnaud, M. DEFRANCE Hervé, M. PARSIS Laurent, M. PAYEN Jean-Dominique, M. PENAUD Guy, Mme DELETRE Margaux, M. DE MONCLIN Arnaud, Mme DE WAZIERS Isabelle, M. FOURNIER Jean-Michel, M. FRION Fabrice, M. JACOB Claude.

Secrétaire de séance : Mme DELETRE Margaux

Pouvoirs :

M. GEST Alain donne pouvoir à Mme DELETRE Margaux
M. VARLET Philippe donne pouvoir à M. PARSIS Laurent
M. DE JENLIS Hubert donne pouvoir à Mme MAILLE-BARBARE Françoise
M. LECOMTE Frédéric donne pouvoir à M. PAYEN Jean-Dominique
M. MAROTTE Philippe donne pouvoir à M. BEAUMONT Joël
M. THUEUX Jacky donne pouvoir à M. DE MONCLIN Arnaud
Mme POUPART Patricia donne pouvoir à M. BEAUFILS Christian
M. François DEBEUGNY donne pouvoir à M. DEFRANCE Hervé
Mme LHOMME Brigitte donne pouvoir à Mme DE WAZIERS Isabelle
M. DURIEUX François donne pouvoir à M. JACOB Claude
Mme ROY Mathilde donne pouvoir à M. PENAUD Guy
M. DECLE Paul-Éric donne pouvoir à M. FRION Fabrice

L'excédent de fonctionnement du Compte Administratif de l'exercice écoulé doit être affecté conformément aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu les résultats de fonctionnement du Compte Administratif 2021 qui s'élèvent à :

Budget principal : + 564 614,75 €
Budget annexe : + 7 314 394,69 €

Considérant le résultat net de la section d'investissement de chaque budget.

DELIBERE

ARTICLE 1 : L'excédent de fonctionnement du Budget Principal constaté au Compte Administratif d'un montant de 564 614,75 € est affecté sur la ligne 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » à hauteur de 2 133,85€ pour la couverture du déficit net d'investissement de 2021. Le solde est reporté sur la ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté » à hauteur de 562 480,90€.

DELIBERE

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Affiché le

 SLO

ID : 080-258004365-20220628-220628_CS_DEL3-DE

ARTICLE 1 : L'excédent de fonctionnement du Budget Principal constaté au Compte Administratif d'un montant de 564 614,75 € est affecté sur la ligne 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » à hauteur de 2 133,85€ pour la couverture du déficit net d'investissement de 2021. Le solde est reporté sur la ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté » à hauteur de 562 480,90€.

ARTICLE 2 - L'excédent de fonctionnement du Budget Annexe constaté au Compte Administratif d'un montant de 7 314 394,69 € est affecté en totalité sur la ligne 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » en couverture d'une partie du déficit d'investissement net de 2021.

ARTICLE 3 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.